

SPW

FORMULAIRE DE MODIFICATION DE COMPTE

(pour les installations d'une puissance supérieure à 10 kW
ou inférieure à 10 kW autres que solaire)

Changement de compte pour cause de résiliation de contrat de cession du droit à l'obtention de certificats verts et de mandat de représentation auprès de l'Administration

Service Public de Wallonie
Direction de l'Organisation des Marchés
régionaux de l'Energie
rue des Brigades d'Irlande, 1
5100 JAMBES

a) Le formulaire de modification de compte

Une copie de ce formulaire dûment complété et signé est à conserver par le producteur.

Le producteur (ou, le cas échéant le cessionnaire du droit à l'obtention des certificats verts et mandataire du producteur) doit déclarer toute modification liée à son compte à savoir un changement de compte (conclusion ou résiliation du contrat de cession du droit à l'obtention de certificats verts et de mandat de représentation auprès de l'Administration ou du gestionnaire de réseau), de coordonnées du producteur, un changement de propriétaire de l'installation suite à un décès, une vente ou un divorce, **ou liée à son ou ses unité(s) de production** qu'il s'agisse d'une extension, d'une panne, ou d'une modification des instruments de mesures (excepté le compteur réseau). Pour ce faire, il doit compléter le formulaire spécifique à la modification qui concerne son site de production ou son compte.

Ce formulaire ne peut être utilisé qu'à la seule condition que l'installation concernée soit déjà enregistrée à l'Administration.

Quelles modifications devez-vous déclarer ?

Pour chaque modification à déclarer il existe un formulaire spécifique à remplir. Nous vous prions de compléter et signer le formulaire ad hoc pour chacune des modifications déclarées. Donc, si plusieurs modifications sont à déclarer pour un même un même compte, il faut veiller à remplir un formulaire par modification.

I. Modification du compte
Changement de compte pour cause de résiliation de contrat de cession de certificats verts
Changement de compte pour cause de conclusion de contrat de cession de certificats verts
Changement de propriétaire de l'installation : vente – décès – divorce
Changement de coordonnées

*Le présent formulaire comporte l'ensemble des éléments indispensables à l'Administration pour opérer un changement de compte pour cause de résiliation de contrat de cession du droit à l'obtention des certificats verts et de mandat de représentation, **mais n'a pas vocation à couvrir les éventuels autres arrangements contractuels et financiers entre les parties** suite à la résiliation, lesquels doivent, le cas échéant, faire l'objet d'une convention distincte.*

Le contenu du présent formulaire, en ce compris les termes de la déclaration de résiliation amiable prévalent sur tout autre accord entre les parties qui y serait contraire.

Dans quel délai devez-vous déclarer cette modification à l'Administration ?

Vous devez remplir le formulaire ad hoc et le renvoyer dans les 15 jours à dater de la modification.

Recevabilité de la demande

La présente demande sera irrecevable par l'Administration et vous sera renvoyée s'il s'avère que des informations du formulaire sont erronées, manquantes ou illisibles. Elle sera également irrecevable si toutes les annexes exigées en fin de formulaire ne sont pas jointes à la demande.

b) Relevés d'index suite à une modification

Vous devez relever les index de tous les dispositifs de comptage (compteurs) de votre installation **à la date de la modification**. Sans ces relevés d'index, l'Administration ne pourra formaliser la modification de votre compte SPW Energie en vue de l'octroi de certificats verts.

1. Identification du cessionnaire actuellement bénéficiaire des certificats verts enregistré à l'Administration

Numéro de compte du cessionnaire enregistré au SPW Energie

N° du compte :

3	3	X								
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--

une personne physique (particulier ou indépendant)

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme											
Si indépendant :																
Numéro d'entreprise	B	E				-				-				Assujetti TVA :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON

une personne morale

Dénomination sociale																		
Nom commercial											Forme juridique							
Numéro d'entreprise	B	E													Assujetti TVA	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	
Légalement représentée par :																		
Nom						Prénom						<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme					
Tél. direct						Courriel	@											

2. Identification du demandeur* auquel est rétrocedé le droit à l'obtention des certificats verts

Le nouveau bénéficiaire des certificats verts a-t-il déjà un compte enregistré au SPW Energie ?

OUI NON

Si oui, N° du compte :

3	3	X										
---	---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Si non, le nouveau bénéficiaire est (cochez la case concernée) :

- une personne physique (particulier ou indépendant)
 une personne morale

Nom		Prénom		<input type="checkbox"/> M.	<input type="checkbox"/> Mme
Rue		Numéro/BP		CP	
Commune		Pays			
Courriel		Tél. Principal			
Fax					

Ne remplir ce cadre que si d'application													
Numéro d'entreprise	B	E									Assujetti TVA :	<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON
Nom de l'entreprise													
Acronyme ou nom abrégé									Forme juridique				

***Le demandeur doit être la personne physique ou morale qui peut prétendre au bénéfice des certificats verts octroyés par l'Administration pour l'installation concernée. En principe, le bénéficiaire des certificats verts est le producteur lui-même. Toutefois, si le producteur a complété et signé, avec un tiers, le modèle de convention de cession des certificats verts et de mandat de représentation auprès de l'Administration, le cessionnaire peut directement prétendre à l'octroi des certificats verts.**

3. Identification de l'installation concernée

EAN du point de prélèvement	
EAN du point d'injection	
Adresse de l'installation concernée	Rue :
	N° :
	BP :
	CP : Localité :
Code	

4. Relevé d'index des compteurs (ou fichier Excel à annexer)

RELEVÉ d'index des compteurs le jour de signature de la résiliation du contrat de cession	A remplir par le demandeur Indiquer les index tels que lus sur les compteurs :										
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
N° compteur vert :									,		
Index COMPTEUR RESEAU 281 (injection HP)									,		
Index COMPTEUR RESEAU 282 (injection HC)									,		
Index COMPTEUR RESEAU 181 (prélèvement HP)									,		
Index COMPTEUR RESEAU 182 (prélèvement HC)									,		

Remarque : Un site de production d'une même filière peut être composé de plusieurs unités de production distinctes en fonction de leur date de mise en service respective. Chaque unité dispose de son propre compteur vert. Nous ne prendrons en compte la résiliation de cession de certificats verts que pour les compteurs verts (et donc unités) repris dans le tableau ci-dessus.

5. Choix entre la vente au prix de marché ou le rachat par Elia à 65 € (cadre à compléter par le seul cessionnaire)

Attention : Ce choix se limite à l'octroi relatif à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de votre demande et est définitif. Pour les prochaines périodes d'octroi, un choix différent sera possible. La vente de certificats verts octroyés pour cette période sera possible à condition qu'aucune dette de certificats verts ne subsiste.

La vente au prix garanti régional ne pourra intervenir que si les conditions en vue de bénéficiaire de celui-ci sont réunies. Veuillez consulter notre site Internet (Rubrique Producteurs/Prix garanti régional) pour davantage d'informations à ce sujet.

Veillez cocher votre choix :

- Je désire vendre les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, par moi-même ou par l'intermédiaire d'un tiers chargé de la négociation de leur prix.
- Je demande à Elia de racheter les certificats verts, relatifs à la période du relevé d'index de clôture réalisé par l'Administration à la suite du traitement de ma demande, au prix unitaire de 65 euros :
(l'Administration se charge de communiquer vos coordonnées bancaires à Elia*)

N° de compte bancaire :	<input type="text"/>	IBAN :	<input type="text"/>
Nom du titulaire du compte bancaire :	<input type="text"/>	BIC :	<input type="text"/>
Assujetti TVA : (même si l'installation n'est pas liée à votre activité professionnelle ¹)	<input type="text" value="OUI / NON"/>	Numéro de TVA :	<input type="text" value="BE - - - - - - - - - -"/>

Afin d'éviter tout retard de paiement, le producteur* (titulaire du compte SPW Energie) s'engage à informer l'Administration, en temps utile et par écrit, de tout changement de coordonnées bancaires.

Je certifie l'exactitude des renseignements ci-dessus.

FAIT À :

LE :/...../.....

NOM (EN LETTRES CAPITALES) ET SIGNATURE DU CESSIONNAIRE :

¹ Décision TVA n° E.T.114.454 dd. 28.10.2014

6. Déclaration de résiliation amiable du contrat de cession du droit à l'obtention des certificats verts et de mandat de représentation auprès de l'Administration

Le cessionnaire et le demandeur identifiés ci-avant déclarent résilier de commun accord le contrat de cession du droit à l'obtention des certificats verts et de représentation auprès de l'Administration conclu en date du [*insérer date de conclusion du contrat*].

Ils reconnaissent qu'à dater de la signature du présent formulaire et sur la base des relevés de compteur communiqués au cadre 4 :

- l'Administration procédera à un octroi de clôture de certificats verts sur le compte-titre du cessionnaire indiqué au cadre 1. Elle cessera alors tout octroi ultérieur de certificats verts relatifs au site de production identifié ci-dessus au bénéfice de ce compte ;
- dans la mesure où sont réunies toutes les conditions requises par la législation et la réglementation wallonne en la matière, et sans modification du régime d'octroi, les certificats verts auxquels donne droit l'électricité produite au départ du site de production seront attribués sur un compte-titre ouvert au nom du seul producteur ;
- le cessionnaire ne sera plus habilité à agir au nom et pour le compte du producteur auprès de l'Administration ou du gestionnaire de réseau ;
- le nouveau bénéficiaire des certificats verts sera seul responsable de la gestion du dossier technique et administratif auprès de l'Administration ou du gestionnaire de réseau, en ce compris de la communication périodique des relevés de compteurs ;

Le cessionnaire et le nouveau bénéficiaire des certificats verts reconnaissent que la signature du présent formulaire emporte le transfert vers le compte du nouveau bénéficiaire de l'éventuelle dette inscrite sur le compte-titre CV-Octroi du cessionnaire pour l'installation référencée ci-dessus.

Fait à, le

Pour le nouveau bénéficiaire,

Pour le cessionnaire,

Signature du nouveau bénéficiaire ou de la personne légalement habilitée à le représenter précédée de la mention « Lu et approuvé »

Signature du cessionnaire ou de la personne légalement habilitée à le représenter précédée de la mention « Lu et approuvé »